



**MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
417 EAST 50TH STREET, NEW YORK, N. Y. 10022**

**Allocution de Son Excellence Madame Aichatou Mindaoudou, Ministre
des Affaires Etrangères de la Coopération et de l'intégration africaine
à la 60^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale de
l'Organisation des Nations Unies**

New York, le 20 septembre 2005

Monsieur le Président,

Il m'est particulièrement agréable de vous adresser, Monsieur le Président, les vives félicitations de la Délégation du Niger, pour votre élection à la Présidence de la 60e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous voyons en cette élection la reconnaissance de vos éminentes qualités de diplomate et d'homme de terrain, qualités qui nous fondent, à juste titre, à entrevoir les résultats fructueux de la présente session. Soyez assuré Monsieur le Président, du ferme soutien de ma délégation, qui vous souhaite pleins succès dans l'accomplissement de votre mission.

A votre prédécesseur, S.E.M Jean PING, je tiens à exprimer toute notre appréciation et notre reconnaissance, pour la sagesse, la compétence, la clairvoyance et l'efficacité avec lesquelles il a présidé les travaux de notre précédente session et préparé la Réunion plénière de Haut niveau.

Au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, **S.E.M Kofi ANNAN**, je voudrais rendre un hommage mérité pour le rôle déterminant qu'il a joué depuis qu'il est à la tête de notre Organisation. Qu'il trouve ici l'expression de notre appui sans faille, dans son action visant à réformer le système des Nations Unies, de manière à l'adapter aux préoccupations de l'heure.

Monsieur le Président,

Faut-il le rappeler, le caractère historique de notre session est incontestable parce qu'elle intervient exactement dix ans après la Déclaration et le Plan

d'Action de la quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes de Beijing ainsi que ceux du Sommet Mondial sur le Développement Social de Copenhague.

Le Secrétaire général des Nations Unies, dans son important rapport intitulé « Dans une liberté plus grande, développement, sécurité et droits de l'homme », a fait un diagnostic exhaustif des menaces et défis multiformes et interdépendants auxquels le monde est confronté et a, en même temps, formulé d'intéressantes recommandations en vue d'y faire face.

Tout aussi historique est la Déclaration de la réunion plénière de haut niveau que nous venons d'adopter, et qui est porteuse de grands espoirs dans la marche laborieuse vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement.

Parmi ces menaces et défis que j'évoquais tantôt figurent en bonne place le terrorisme, les inégalités du système économique et commercial international, les violations des droits de l'homme, etc....

Le terrorisme continue de sévir aux quatre coins du monde et à menacer sérieusement la paix et la sécurité internationales. Les récents attentats de Londres, de Charm El Cheikh en témoignent éloquemment.

La lutte contre ce fléau devrait donc se renforcer, s'inscrire dans la durée, mais aussi dans le cadre de la légalité internationale. A cet égard, il nous paraît primordial d'accélérer le processus d'élaboration d'une convention internationale de lutte contre le terrorisme. Une telle convention devrait en définir clairement la notion, afin d'éviter les amalgames.

En outre, la lutte contre le terrorisme ne saurait être efficace et fructueuse sans une coopération internationale adéquate. C'est d'ailleurs grâce à cette coopération, qui a permis de renforcer les capacités de nos forces de défense et

de sécurité, que mon pays a récemment remporté des succès notables dans la lutte contre ce phénomène.

Monsieur le Président,

La paix et la sécurité nécessitent également l'adoption de mesures efficaces contre la prolifération des armes en général.

C'est le lieu de saluer l'initiative de la CEDEAO, dont le Niger assure la présidence en exercice, visant à transformer en instrument juridique contraignant, son Moratoire sur la fabrication, l'importation et l'exportation des armes.

C'est cette philosophie, Monsieur le Président, qui nous a amené à déplorer l'échec de la dernière conférence de révision du traité de Non-prolifération des armes nucléaires.

Monsieur le Président,

La paix et la sécurité internationales sont aujourd'hui mises à rude épreuve par un nombre de plus en plus croissant de conflits, certains prenant l'allure de bourbiers intarissables, eu égard à leur persistance et à leur récurrence.

En Afrique de l'Ouest, si certains foyers de tension sont en voie d'être éteints comme en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée-Bissau, la sous région n'est pas encore totalement à l'abri de l'insécurité et de l'instabilité.

Nous fondons l'espoir d'une évolution positive en Côte d'Ivoire, qui permettrait un retour rapide à la normale dans ce pays jadis havre de paix et de prospérité.

S'agissant du Sahara Occidental, le Niger réitère son soutien aux efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies en vue de parvenir à un règlement juste et durable du conflit, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Au Burundi, nous nous réjouissons de l'aboutissement heureux du processus de paix, couronné par les élections législatives et présidentielles.

La paix, Monsieur le Président, ne doit pas être seulement rétablie ou maintenue. Elle doit aussi être consolidée. A cet égard, la proposition du Secrétaire général des Nations Unies relative à la création d'une Commission de consolidation de la paix revêt une importance capitale, en ce qu'elle permettra à de nombreux pays sortant de conflits, de rompre avec le cercle vicieux de la violence et de la dévastation.

Au Moyen-Orient, mon pays tient encore une fois, à réaffirmer que le règlement du conflit israélo-palestinien passe nécessairement par la réalisation des droits du peuple palestinien, dont la création d'un Etat indépendant, souverain et viable.

A cet égard, le retrait d'Israël de la bande de Gaza constitue un pas positif qui, nous l'espérons, permettra de relancer les négociations dans le cadre de la Feuille de route.

Pour ce qui est du Jammu et Cachemire, nous demeurons convaincus que les résolutions des Nations Unies s'y rapportant doivent être mises en oeuvre, afin de permettre au peuple cachemiri d'exercer son droit à l'autodétermination, ce qui est susceptible de désamorcer davantage la tension entre l'Inde et le Pakistan.

Le Niger, membre du groupe de contact de l'Organisation de la Conférence Islamique sur cette question, encourage les deux parties à aller de l'avant dans leurs pourparlers en vue de régler définitivement ce problème.

Monsieur le Président,

En cette année d'évaluation du chemin parcouru dans la mise en oeuvre des engagements pris lors du sommet du Millénaire, la Déclaration de la réunion de haut niveau que nous venons d'adopter a, encore une fois, mis l'accent sur l'interdépendance des Etats et relevé la nécessité d'une solidarité plus accrue

A cette fin, Monsieur le Président, la solidarité et la coopération internationale, doivent plus que jamais, dépasser les professions de foi pour connaître plus d'effectivité et, de toute manière, ne plus être cette solidarité à géométrie variable, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui.

Le Niger, victime tout récemment d'une crise alimentaire algue voudrait qu'une solidarité internationale repensée lui permette de prendre le pari sur l'avenir par la mise en oeuvre de solutions durables pouvant garantir à son peuple une sécurité alimentaire définitive.

Monsieur le.Président,

Sans une solidarité repensée, beaucoup de pays africains dont le mien, risquent hélas de ne jamais pouvoir atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici 2015.

Celle-ci implique d'une part l'accroissement de l'Aide publique au développement tant du point de vue quantitatif que qualitatif. A cet égard, nous

saluons la décision de ceux des pays développés qui ont élaboré un calendrier leur permettant d'atteindre l'objectif fixé de 0,7% de leur PIB d'ici 2015.

Une solidarité repensée implique d'autre part la mise en place de sources novatrices de financement qui n'emportent pas de fardeau excessif pour les pays en voie de développement.

Nous saluons les récentes décisions prises par les partenaires, notamment le G-8 et l'Union Européenne, nous exhortons la Communauté internationale et les Nations Unies à renforcer leur Coopération avec le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ainsi qu'avec les nouvelles initiatives en faveur de l'Afrique telles que la Facilité Internationale de la Commission Blair, le Millenium Challenge Account du Président Bush, et l'Initiative Chirac - Lula.

S'agissant du commerce international, nous fondons l'espoir que les négociations multilatérales en cours aboutiront à des conclusions mutuellement avantageuses d'ici 2006 comme prévu. Cependant, dans l'intérêt d'un développement mutuel et partagé, l'arrêt de toutes les subventions agricoles à l'exportation devrait être observé.

A cet égard la Conférence ministérielle de Hong Kong prévue en décembre prochain, constitue pour nous, une échéance cruciale qui, une fois de plus, mérite d'être abordée avec à l'esprit cette solidarité repensée, notamment à l'endroit des pays les plus pauvres.

Monsieur le Président,

S'agissant de l'évolution institutionnelle des Nations Unies, mon pays tient à rendre hommage à la clairvoyance du Secrétaire général, S.E.M Kofi ANNAN, dans l'identification des enjeux de la réforme ainsi que pour les intéressantes recommandations qu'il a formulées.

Le Niger est pleinement partie prenante au rôle que joue l'Afrique sur la scène internationale. Cet engagement collectif nous a amené à forger une position commune sur la réforme des Nations Unies, à laquelle mon pays adhère totalement.

En effet, notre continent, dont le poids s'affirme chaque jour davantage doit poursuivre avec détermination et dans la cohésion, son combat pour la démocratisation des relations internationales.

L'ONU est la seule Organisation universelle ayant mandat de traiter des questions de sécurité, de développement et des droits de l'Homme.

Pour être à la hauteur de cette immense et délicate mission, elle se doit d'être juste, représentative, et démocratique. Elle se doit aussi de fonder son action sur le multilatéralisme et la concertation, notamment en ce qui concerne l'Assemblée Générale.

La réforme du Conseil de sécurité tant attendue doit se poursuivre dans la transparence afin que les Nations Unies rénovées soient plus démocratiques et plus représentatives du monde contemporain.

Le Conseil économique et social doit quant à lui, être l'instance de coordination et d'élaboration de stratégies, de manière à ce que les formidables opportunités générées dans ce monde de plus en plus globalisé, soient aussi accessibles aux pays les plus pauvres.

La mise en place d'une commission de maintien de la paix vient combler un important vide en ce qu'elle constitue le lien jadis inexistant entre sécurité et développement.

Nous saluons la création du conseil des droits de l'homme basé sur le principe de l'universalité et la non exclusion.

Ce sont là les conditions nécessaires au renforcement et à la refondation de notre maison commune.

Je vous remercie de votre attention.